

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 18/12/1936 promulguant dans la colonie le décret du 17 novembre 1936 fixant le statut du personnel technique du service administratif colonial.

n° 18/12/1936

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
18 décembre 1936

Numéro JO
n° 481 du 31/12/1936

Date du numéro
31 décembre 1936

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 17 novembre 1936, fixant le statut du personnel technique du service administratif colonial, inséré au Journal officiel de la République française du 25 novembre 1936,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 17 novembre 1936 susvisé, fixant le statut du personnel technique du service administratif colonial.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.